

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2017

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prolongation de la convention d'objectifs ville de Quimper - MPT Penhars

La convention d'objectif signée par la ville de Quimper et la Maison Pour Tous de Penhars (MPT) arrive à échéance le 31 mars 2017. Afin de poursuivre les actions de restructuration interne, il est proposé de prolonger la convention actuelle d'une année.

La convention d'objectifs signée par la ville de Quimper et l'association MPT de Penhars arrive à échéance en 2017. Depuis 2015, de nombreux changements ont été apportés notamment dans l'organisation interne, la gestion des ressources humaines et dans la mise en œuvre du projet associatif. Afin de poursuivre et consolider les efforts entrepris, il est proposé de prolonger d'un an la convention actuelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant de prolongation à la convention jusqu'au 31 mars 2018.